

Règlements et autres textes réglementaires

J'ai parlé à M. Rudnicki il n'y a pas très longtemps. Nous savons tous de qui il s'agit. Il m'a dit que bien des fois, des fonctionnaires avaient été menacés en sa présence d'être poursuivis aux termes de la loi sur les secrets officiels s'ils révélaient des faits que le pays, la Chambre et le public voulaient obtenir.

Voilà pourquoi j'ai présenté, au nom de mon comité, la motion demandant que le rapport soit agréé. En effet, nous voulons que le gouvernement prenne son courage à deux mains et qu'il nous présente un projet de loi efficace et non pas un bill dont le seul but est de le tirer d'embarras.

Des voix: Bravo!

M. John Roberts (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je trouve étrange que le député ait choisi ce moment pour proposer l'adoption de ce rapport, car les députés ont eu, au cours des derniers mois, de nombreuses occasions de faire consigner au compte rendu leur point de vue ou celui de leur parti sur le libre accès à l'information.

J'ai déposé le Livre vert à la Chambre en juin 1977. A cette occasion, le député et moi-même avons pris la parole. J'ai constaté avec plaisir qu'aujourd'hui, le député a mentionné qu'il appuyait certains aspects du Livre vert, tout en exprimant son désaccord, comme il était à prévoir, sur certains autres points. C'est précisément le but que nous poursuivons en publiant des Livres verts. C'est un mécanisme qui permet au gouvernement d'exposer aux citoyens et aux parlementaires les principaux éléments d'un problème donné et diverses solutions possibles, et de lancer ainsi la discussion sur la façon dont les problèmes peuvent être réglés.

Je craignais que le Livre vert ne soit interprété à tort comme l'énoncé de politiques gouvernementales bien établies. Ce n'est évidemment pas l'objet des Livres verts. J'espère que la première impression du public, c'est-à-dire que le Livre vert renfermait soit explicitement, soit de façon voilée, une politique gouvernementale solidement établie, a maintenant été dissipée. Je crois que dans une certaine mesure, les propos du député reconnaissaient que le Livre vert avait pour but de susciter un débat et qu'il renfermait certaines propositions dignes d'être appuyées et d'autres sur lesquelles, après réflexion, on peut être en désaccord.

La présentation du Livre vert, en juin 1977, fut suivie d'un débat à la Chambre en décembre 1977, au cours duquel le député et moi-même avons pris la parole. Le 30 mai, lorsque le comité mixte a étudié le Livre vert, j'étais présent et j'ai répondu aux questions du député. Puis, très peu de temps avant l'ajournement de la Chambre en juin dernier, soit le 9 juin 1978, nous avons de nouveau débattu la question; le député a présenté son point de vue au nom de l'opposition et j'ai énoncé la position du gouvernement.

Au cours des quinze derniers mois, cette question a été discutée à plusieurs reprises à la Chambre. Les députés ont donc eu l'occasion d'exposer leur point de vue. C'est pourquoi je suis étonné aujourd'hui de voir le député revenir sur cette question. Il sait fort bien, comme le savent d'ailleurs la plupart des députés, que le gouvernement s'est fermement engagé à

présenter un projet de loi à cet égard au cours de la session qui débutera demain.

M. Baldwin: Si vous acceptez ma motion, je retirerai mon discours.

M. Roberts: Le député dit qu'il retirera son discours si j'accepte sa motion. Je suis heureux de dire qu'il nous est impossible de retirer son discours. Je suis heureux qu'il en soit ainsi, car je me plais toujours à l'entendre discourir, surtout lorsque, comme c'est le cas aujourd'hui, il affirme parler sans aucun esprit de parti. Il ne m'est pas toujours évident, comme cela peut l'être pour le député, que ses propos sont exempts de tout sectarisme, mais j'accepte toujours ses observations dans l'esprit qu'il leur confère j'espère, et il est indéniable que ces propos sont parfois intéressants et utiles.

● (1622)

J'aimerais d'abord expliquer pourquoi j'estime que nous devons discuter cette question dès maintenant et confirmer l'engagement qui a déjà été pris et que les députés ont déjà entendu, soit qu'au cours de la session qui commencera demain, le gouvernement présentera à la Chambre une mesure à ce sujet. Cela me permet d'affirmer de nouveau que le gouvernement est convaincu qu'il y a bien lieu de présenter une mesure sur le libre accès à l'information qui garantira au public l'accès aux documents qui sont préparés en son nom au sein de l'administration gouvernementale.

Vu que j'ai déjà parlé des délibérations du comité mixte, je tiens à ajouter que j'ai trouvé ces délibérations extrêmement utiles. Je suis aussi heureux de l'appui fourni à cet égard par le comité spécial mixte de la constitution du Canada dans la recommandation n° 11 de son rapport présenté plus tôt aujourd'hui au Parlement, laquelle dit ce qui suit:

Deuxièmement, nous pensons qu'il faudrait permettre un accès raisonnable aux documents et aux dossiers gouvernementaux. Nous ne voudrions pas tenter de définir dans une Constitution des exigences précises en matière d'accès à l'information, mais nous croyons qu'une Charte des droits devrait imposer de façon précise au gouvernement une certaine obligation d'informer les citoyens. Il ne saurait y avoir de démocratie sans information.

Moi-même et le gouvernement sommes tout à fait d'accord avec les principes et l'esprit qui ont inspiré cette recommandation, et nous sommes donc heureux que d'autres aient insisté sur le fait qu'il est souhaitable d'adopter rapidement une mesure sur le libre accès à l'information.

L'honorable représentant a aussi parlé des recommandations qui lui ont été faites depuis la publication du rapport intérimaire du comité mixte, et je lui serais reconnaissant de m'en faire parvenir des copies. Bien des gens qui lui ont écrit m'ont certainement écrit aussi, mais comme les travaux du comité mixte ne sont pas encore tout à fait terminés, j'aimerais avoir d'autres opinions. Comme le député le sait, nous sommes en train de rédiger une mesure qui sera présentée à la Chambre au cours de la prochaine session, mais il n'est pas trop tard pour profiter des commentaires et des conseils utiles que peuvent nous fournir le comité, le député et ses correspondants. Je suis sûr qu'il s'engagera à m'informer des avis dont on lui a fait part récemment.